

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE PUBLIC 0442835t

44300 NANTES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 7

Date de convocation : 15.06.2020

Présidence de : Cathy RODIER

Quorum : 13

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision
Avis
Vote
Extrait
Motion

page

Numéro
d'acte

Pièces
jointes

désignation

N°

1. Affaires pédagogiques

1.1 Structure et répartition

1.2 Règlement Intérieur

1.3 Répartition IMP

2. Affaires financières et comptables

2.1 Désaffectation

2.2 Répartition des crédits globalisés

2.3 Bilan des fonds sociaux

2.4 Questions diverses

Vote

Vote

Vote

Vote

Annexe : Motion des personnels du collège Simone Veil

Signatures :

Le Président



C. Rodier

Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance du : 30 juin 2020

	Qualité	Titulaires			Suppléants					
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	RODIER Cathy	X							
	Adjoint	LE DIOURON Virgil	X							
	Gestionnaire	KERIVEL Marie-Pierre	X							
	CPE	LOISANT Charlotte	X							
Élus locaux	Conseiller départemental	MENARD Michel		X						
	Conseillère départementale	TOUCHEFEU Catherine		X						
	Adjointe au Maire Commune siège	PIAU Catherine		X						
Personnalité qualifiée										
Sous-Total			4	3	0			0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	COMBE Benoît	X							
		DANO Martine	X							
		INIZAN Jean-François	X			CROUE Sarah				
		LE FOULGOC Fabrice		X						
		RICHE Fabien	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	VIGNAL Audrey				POUPELIN Alexandre	X			
		LEFEBRE-AUBERT Eve VIGNAL Marie			X	BOULO Véronique				
Sous-Total			4	2	1	0		1	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	BAILLY Céline		X						
		DANGUY DES DESERTS BEAUGE	X			DUVAL Sylvie	X			
		Céline POIZOT Kitty	X							
		FRIOU Aïssa	X			GILET Stéphanie				
	Élèves	OREAC Alan	X			NIGEN Fabienne				
		ROUSTANG Valérie			X					
		FORTIN Alexandre RAHER Soline	X X							
Sous-Total			6	1	1			1	0	0
Total			14	6	2			2	0	0

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h09

Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le dernier PV du CA exceptionnel du 25 mai 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Madame la Principale lit l'ordre du jour, et le modifie : pas de DBM remplacée par une désaffectation de matériel en investissement, ainsi qu'une convention en questions diverses. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité. Monsieur Le Diuron est désigné secrétaire de séance.

RUBRIQUE I. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES et ORGANISATIONNELLES

1. Structure et répartition rentrée 2020

Madame la Principale présente une structure de collège à 21 divisions pour la rentrée 2020, contrairement à la présentation de février avec une projection à 22 divisions. Les services de l'Inspection Académique ont prévenu Madame la Principale suite à la phase d'affectation des nouveaux 6ème qu'ils seraient moins nombreux. Ce qui fait malgré tout une division de plus par rapport à la rentrée 2019

- 5 divisions de 6è
- 6 divisions de 5è
- 5 divisions de 4è
- 5 divisions de 3è

L'effectif prévu actuellement est de 580 élèves dont 12 élèves du dispositif ULIS et 15 élèves du dispositif UPE2A NSA. Il a donc été proposé de rendre des Heures Postes, qui font que la création des deux postes votée en février, puis affectée ce mois-ci suite aux mutations des CSD en Anglais (4h) et en Histoire-Géo (3h). Il y a eu aussi des ajustements des BMP.

Pour le moment l'effectif est de 138 élèves en 6ème (seuil à 140) ; Seul le Directeur Académique aidé de ses services décide de l'affectation en collège, notamment pour les demandes de dérogation (enfants hors secteur de recrutement).

(Sortie Mme Kerivel)

Madame La Principale demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la structure à 21 divisions du collège pour la rentrée 2020.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

2. Règlement Intérieur

Madame La Principale explique que compte tenu du confinement et du déconfinement progressif, notamment avec la mise en place du Protocole Sanitaire, les équipes n'ont pas eu le temps concret de réévaluer le Règlement Intérieur. Madame La Principale demande donc un vote de confiance sur la base

du Règlement Intérieur actuel, sachant qu'il sera possible de faire des avenants, présentées et votés au prochain CA de fin septembre 2020, notamment suite à différentes propositions pédagogiques et éducatives en expérimentation à la rentrée prochaine.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

3. Répartition des Indemnités de Missions Particulières

Madame La Principale rappelle aux membres du Conseil d'Administration ce que sont les IMP depuis le décret du 27 avril 2015, soit des missions rémunérées et fléchées sans face à face avec élèves.

La dotation pour la rentrée 2020 est identique à celle de la rentrée 2019 soit 7 IMP, ce qui est peu pour un établissement dont les missions des enseignants sont riches et variées.

Madame La Principale rappelle que c'est une proposition de répartition et bien évidemment peut être voté qu'au prochain CA du fait du manque de temps de concertation depuis le confinement et le déconfinement.

<i>Coord. EPS/ AS</i>	<i>2</i>
<i>Coord Discp. Technologie</i>	<i>0.5</i>
<i>Référent Culture</i>	<i>1</i>
<i>RUPN</i>	<i>3</i>
<i>Référent décrochage</i>	<i>0.5</i>
Total	7

Madame La Principale souligne qu'il risque d'avoir des modifications du fait de la coordination de discipline (Technologie) du fait de la nomination d'un second enseignant titulaire.

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Désaffectation

Lors de l'achat à l'ouverture de l'établissement d'une fraiseuse à commande numérique achetée grâce à une subvention, il s'est avérée que le prix était plus faible de 270, 00 comparée à l'attribution de la subvention. Madame la Gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation d'utiliser cette somme pour du consommable pour la fraiseuse à commande numérique.

Vote

- Pour : 16
- Abstentions : 0
- Contre : 0

2. Répartition des crédits globalisés

Madame La Gestionnaire présente la répartition des crédits globalisés (2144 euros) , ainsi répartis :

- 820, 00 euros pour reprographie
- 1324, 00 euros pour les manuels scolaires

Madame Kerivel précise que la reprographie représente un reversement de 1,50 euros par élève aux droits d'auteur.

Pour les manuels, Madame Kerivel précise que suite à un complément de subvention, il reste sans inclure la nouvelle subvention : 5852,49 euros. Avec la proposition de différents professeurs, 5832,49 euros devraient être dépensés pour la rentrée prochaine en prévision de réassort, d'achats de manuels en Espagnol, en Mathématiques et en Histoire-Géographie. Pour le moment, la direction veut rester prudente sur l'utilisation de la nouvelle subvention : le retour des manuels montre pour le moment un manque de certains livres. A constater pour les élèves sortants ; un nouveau constat sera également fait en septembre du fait du retour des élèves et du rappel à ramener les manuels. Cette subvention pourrait donc servir dans un premier temps à un réassort de manuels « perdus » ou grandement abimés.

Un énorme travail est fait par la Vie scolaire pour les comptabiliser, les étiqueter et numéroter afin que les élèves à la rentrée 2020 est un constat de prêt de manuels identifiés.

Madame la Gestionnaire demande également aux membres du conseil d'administration l'autorisation d'allouer la subvention du Conseil Départemental de Loire-Atlantique de 4932 euros aux actions de sorties scolaires (déplacements et entrées).

Vote

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

3. Bilan de l'utilisation des Fonds Sociaux

Madame la Gestionnaire présente le bilan d'utilisation des Fonds Sociaux entre le 01 janvier 2020 et le 30 juin 2020, sachant que le confinement a débuté le 16 mars. Il y avait 3483,72 euros :

- 58 euros ont été utilisés pour la piscine (équipements pour des élèves)

- 589,20 euros pour la restauration scolaire

Le solde est donc de 2836,52 euros .

A l'heure actuelle aucune subvention du Fond Social d'État n'a été annoncée. Par contre la subvention du Fond Social du Conseil Départemental pour l'année 2020 a été allouée : 5827,00 euros.

Il y avait un reliquat pour l'année 2019 de 6747,83 euros (dont 4000 euros de complément de subvention allouée en fin d'année civile).

4655 euros pour 54 élèves ont été utilisés pour l'aide à la Restauration scolaire (suite aux commissions de Fonds Sociaux).

Le solde est donc de 7919, 83 euros pour les Fonds Sociaux.

Pour information, il y a environ 8000 euros d'impayés à la restauration scolaire.

Questions diverses

Madame la Gestionnaire et Madame la CPE présentent très rapidement la convention de l'ANPAA . Le collège Simone Veil travaille depuis deux ans avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie : l'association a formé des enseignants sur les Compétences Psycho Sociales et accompagne les élèves en 6ème et 5ème sur cette thématique dans le cadre du CESC.

Cette action est donc reconduite sur ces deux niveaux en 2020-2021, avec une formation des AED sur une journée lors de la semaine administrative vers fin août ; le but étant que cette action de sensibilisation auprès des élèves soit faite par les AED, en partenariat avec l'ANPAA et les professeurs principaux. Ce partenariat a un coût annuel de 50 euros, convention reçue dernièrement.

Madame la Principale demande donc l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer cette convention et de payer la facture reçue.

Vote

- Pour : 16
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Madame La Principale tenait à remercier fortement les deux fédérations d'élèves ainsi que les équipes de la Vie Scolaire et l'équipe enseignante pour cette année particulièrement difficile compte-tenu de la dotation AED et aussi en cette fin d'année particulière du fait du virus Covid-19.

La nouvelle dotation d'AED reçue pour la rentrée 2020 permettra le recrutement de nouveaux AED (4,9 ETP soit +1,2) ; c'est une vraie reconnaissance des besoins de l'établissement.

Monsieur Combe, représentant des personnels enseignants, présente aux membres du Conseil d'Administration une motion à destination du Conseil Départemental pour le manque d'ATTEE : si au départ, la dotation cible était à -2, la création d'un poste pérenne à la rentrée 2020 ramène une dotation à -1, ce qui reste insuffisant du fait de la pénibilité du travail, de la problématique de remplacement des agents, souvent compensés par la Direction (Principale, Gestionnaire, Secrétaires dont une à mi-temps), malgré la mise en place du service allégé depuis l'ouverture de l'établissement. Madame la Principale tient à ajouter, à la décharge du Conseil Départemental, qu'il devient très compliqué de recruter sur ces postes.

La motion ainsi présentée est jointe au présent PV.

Sans plus de question, la séance est levée à 19h37. Madame la Principale rappelle que le premier CA de la nouvelle année scolaire prochaine se fera avec les membres actuels, les élections se faisant traditionnellement courant octobre.

Motion à joindre au procès verbal du conseil d'administration du 30/06/2020 du collège Simone Veil, à destination du conseil départemental.

Nous avons pris acte de la décision du conseil départemental de n'ouvrir pour l'année prochaine qu'un seul des deux postes d'agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) nécessaires au bon fonctionnement du collège.

Il est donc prévu qu'à la rentrée de septembre 2020, le collège Simone Veil dispose d'un ATTEE de moins que la norme fixée par le conseil départemental lui-même - en fonction des caractéristiques de notre établissement.

Nous avons conscience des contraintes financières auxquelles doit faire face le conseil départemental et nous sommes bien entendu soucieux de la bonne utilisation de l'argent public.

Pour autant, nous ne pouvons accepter que les conditions sanitaires et les conditions d'accueil des élèves soient dégradées du fait de la non-ouverture d'un poste d'agent que le conseil départemental juge lui-même nécessaire pour notre établissement.

Ce manque a aussi un impact fort sur les conditions de travail des agents présents, et cela ne nous semble pas acceptable non plus.

De plus cette décision nous paraît en contradiction avec la situation sanitaire actuelle, qui risque de se poursuivre et/ou de se reproduire, ainsi qu'avec les exigences du gouvernement en la matière.

Nous vous demandons en conséquence l'ouverture d'un poste d'ATTEE supplémentaire pour le collège Simone Veil pour la rentrée scolaire 2020.

Le personnel éducatif du collège Simone Veil

